

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **NACETO***

de la société GLOBACHEM NV

enregistrée sous le n°2016-3698

Vu la décision du directeur général de l'Anses du 15 octobre 2018 de refus d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique de référence DESTINY

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	NACETO	
Type de produit	Produit de revente	
Titulaire	GLOBACHEM NV Brustem Industriepark Lichtenberglaan 2019, 3800 Sint-Truiden, Belgique	
Formulation	Suspension concentrée (SC)	
Contenant	400 g/L - flufenacet 200 g/L - diflufénicanil	
Produit de référence	Nom commercial	DESTINY
	N° AMM	-
Numéro d'intrant	914-2016.01	
Numéro d'AMM	-	
Fonction	Herbicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

A Maisons-Alfort le,

12 NOV. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15105912 Blé*Dés herbage	0,6 L/ha	1/an	-
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison du refus d'autorisation du produit de référence.		
15105913 Orge*Dés herbage	0,6 L/ha	1/an	-
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison du refus d'autorisation du produit de référence.		

ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15105912 Blé*Dés herbage	0,6 L/ha	1/an	-
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison du refus d'autorisation du produit de référence.		
15105913 Orge*Dés herbage	0,6 L/ha	1/an	-
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison du refus d'autorisation du produit de référence.		